

Conditions générales

« Allegro-Presto » : séries de 4 cours d'éveil musical

Modalités d'inscription

L'inscription se fait en suivant la procédure sur notre site internet: <u>labulledair.ch</u>
Afin de garantir une qualité d'écoute et un accueil privilégié de chaque enfant, le nombre de places est limité. En inscrivant son enfant, le parent s'engage pour la série complète de 4 cours et ne peut demander une réduction au prorata des cours suivis.

Participation de l'adulte accompagnant

Les séries de 4 cours sont conçues pour y accueillir adultes et enfants ensemble afin qu'ils partagent la découverte de la musique. La présence d'un adulte est donc indispensable.

Séance d'essai

Aucune séance d'essai n'est possible pour « Allegro-Presto » : séries de 4 cours d'éveil musical.

Rabais

Aucun rabais n'est appliqué aux séries de 4 cours Allegro-Presto.

Désistements et remboursements

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué par la Bulle d'Air.

Annulation d'une série de 4 cours par la Bulle d'Air

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler une série de 4 cours si le nombre minimum d'enfants (4) n'est pas atteint ou pour toute autre raison. En cas d'annulation par la Bulle d'Air, la série de 4 cours sera remboursée dans sa totalité.

Enfant porteur de handicap

Afin que tout soit mis en place pour qu'il se sente bien, l'inscription d'un enfant avec un handicap s'organise sur la base d'un entretien préalable des parents ou éducateurs référents avec la responsable pédagogique de la Bulle d'Air.

Assurances

Les familles doivent attester que l'enfant est au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance Responsabilité Civile.

Bons cadeaux

Les bons cadeaux peuvent être utilisés pour toutes les activités de la Bulle d'Air.

Remboursements

Les bons cadeaux ne sont ni repris ni échangés.

Durée de validité

Les bons cadeaux sont valables 2 ans à partir de la date d'achat.